

## Field Trials Bécasse ICP de MEYMAC vendredi 19 et samedi 20 novembre 2021

Interclubs partiel des races suivantes: Braques Allemand, de l'Ariège, d'Auvergne, du Bourbonnais, Français, Hongrois (Viszla), Saint-Germain, Epagneul Français,  
Chasse de Rochefort-Neuvialle-Madesclair à M Sylvestre COUDERT

**Appel des inscrits aux Field : 8H30 salle des fêtes de Saint Sulpice les Bois 19250 (Au-dessus Mairie)**

Accès :

- Depuis A89 sortie 22 Egletons, traverser Egletons puis Meymac. Sortie Meymac D36 sur 5,5km, à droite D172 sur 4,8km.
- Depuis A20 sortie 35 Limoges sud (Feytiat, lac de Vassivière) puis D979, puis D172.

**Inscriptions:** Site de GESCON Espace concurrents (<http://gescon.fr/concurrents/login.php> )

**Règlement :** Envoyer un chèque de 35€ par chien inscrit à l'ordre du Club du Braque de l'Ariège à : Michel THEVENET – La Roche – 19270, USSAC (Mob : 06 80 02 69 81)

**Licence :** Propriétaire ou conducteur (Pros) sur le site de la SCC (<https://www.centrale-canine.fr/articles/formulaires-de-demande-de-licences> )

**Carnet de travail :** sur le site de la SCC (<https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/inline-files/Carnet%20CHASSE.pdf> )

Repas : Merci de me préciser avec l'envoi de votre chèque pour le ou les Fields le nombre de repas réservés. Prix environ 20€ à 25€ payés sur place à la salle des fêtes de Saint Sulpice les bois.

En vous espérant nombreux.

Amitiés cynophiles.

Michel THEVENET  
Président du Club du Braque de l'Ariège

**GUIDE DES HEBERGEMENTS (Hôtels et gîtes à proximité)** Tourisme Haute Corrèze Bureau de Meymac Tél : 05 55 95 18 43

- Notre web site : [www.braquedariege.com](http://www.braquedariege.com)
- Notre page Facebook : Club du Braque de l'Ariège
- IMPORTANT : Clôture des inscriptions le vendredi 5 novembre. Ce qui suit sera évidemment ou pas validé, en fonction de l'évolution de la Covid19.**
- **PS : Si la Covid19 est toujours d'actualité, Pass Sanitaire obligatoire, Gel Hydro alcoolique, masques obligatoires à l'entrée de la salle des fêtes, pour la table, distanciation sociale de 1 m minimum entre les convives.**
- **Evidemment l'ensemble sera revu en fonction des évolutions et directives en vigueur.**